

# UN SPORT ÉMANCIPATEUR AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les livrets thématiques  
de l'Avenir en commun

édition 2022

14

sport



L'UNION POPULAIRE

**« Dans le sport, nous devons choisir entre deux conceptions :**

- la première se résume dans le sport spectacle et la pratique restreinte à un nombre relativement petit de privilégiés ;**
- selon la seconde conception, tout en ne négligeant pas le côté spectacle et la création du champion, c'est du côté des grandes masses qu'il faut porter le plus grand effort.**

**Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité ».**

**Léo Lagrange, discours du 10 juin 1936**

## SOMMAIRE :

	<b>Notre constat : le sport malade de l'argent</b> .....	<b>2</b>
	<b>Notre projet : la pratique sportive populaire et émancipatrice</b> .....	<b>6</b>
	<b>Nos propositions : vive le sport populaire !</b> .....	<b>10</b>
	<b>1. Remettre l'humain au centre des institutions sportives</b> .....	<b>11</b>
	<b>2. Généraliser la pratique sportive</b> .....	<b>12</b>
	<b>3. Construire l'égalité dans le sport</b> .....	<b>13</b>
	<b>4. En finir avec le dopage et les dérives</b> .....	<b>14</b>
	<b>5. Libérer le sport de l'argent</b> .....	<b>15</b>

---

*Ce livret a été rédigé par un groupe de travail coordonné par Bally Bagayoko, ancien joueur de basket-ball au niveau national, directeur technique basket-ball et ancien élu local, et Delphine Fenasse, maire-adjointe.*

*Il complète l'Avenir en commun (édition Le Seuil, 2021, 3 €), le programme pour l'Union populaire et son candidat Jean-Luc Mélenchon.*

I

# NOTRE CONSTAT : LE SPORT MALADE DE L'ARGENT

---

**Clubs de football surendettés, mécènes milliardaires, marchandisation des sportives et sportifs, affaires de dopage, paris truqués, publicités aux montants mirobolants : le « sport business » est à la fois le signe et le promoteur de l'évolution néolibérale de notre société.**

La politique sportive est aujourd'hui souvent réduite à une course aux médailles et à l'accueil des grandes compétitions internationales. Paris s'est engagée pour organiser les Jeux olympiques de 2024. Mais pour quoi faire ? Dépenser à perte des milliards d'euros dans des infrastructures et offrir quinze jours de publicité aux multinationales sponsors ? Alors que pendant ce temps, tant d'associations sportives populaires luttent pour leur survie ! **Plus que jamais, la pratique des activités physiques et sportives pour toutes et tous est remise en cause par leur marchandisation et par l'imposition du paradigme néolibéral.**

La rigueur budgétaire encourage le mélange de financements publics et privés dans l'investissement ou le fonctionnement de certaines structures sportives. Ce phénomène s'effectue au détriment des citoyen-nés et au bénéfice des firmes sous la forme du « *nommage* » (*naming* en anglais), nouvelle ingérence de la finance consistant à donner le nom d'une marque ou d'une entreprise à un équipement sportif en contrepartie d'une redevance. **Les multinationales profitent du sport pour faire des profits, imposer leurs règles et signer des contrats juteux**, les risques étant toujours assumés par la puissance publique (État et collectivités) : c'est le modèle inefficace du « *partenariat* » public-privé, outil d'expropriation masquée des citoyen-nés. Nous assistons bien à une privatisation des bénéfices et à une socialisation des pertes, de tels montages conduisant en outre à transformer les équipements d'intérêt général en centres commerciaux rentables où le sport ne tient qu'une place secondaire.

Cette dynamique ne concerne pas seulement quelques grands stades, mais le cœur même du mouvement sportif. C'est ce dont témoigne l'exemple de l'Insep, l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, dont la rénovation et une partie de la gestion ont été confiées aux groupes Vinci, Accor et Casino, et dont les missions ont été recentrées sur le seul très haut niveau. Le mouvement sportif est en voie d'être dépossédé de ses meilleurs outils de formation et déconnecté de ses missions éducatives et sociales.

L'inégalité entre les femmes et les hommes est un autre fait marquant dans le monde du sport. 82 % de la couverture médiatique télévisuelle est dédiée aux sports masculins et les femmes sont sous-représentées dans les instances dirigeantes du sport : 16 d'entre elles seulement sont à la tête d'une fédération sportive, elles représentent moins d'un conseiller-e technique sportif-ve sur cinq.



**En outre, l'urgence écologique s'impose aujourd'hui dans le sport.** Empreinte carbone, consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, perturbations des écosystèmes, le sport doit s'adapter aux bouleversements climatiques et prendre sa part dans l'atténuation du changement climatique.

Dans le même temps, le sport pour toutes et tous est à bout de souffle :

- Les équipements sportifs de proximité, lorsqu'ils existent, sont vétustes, inadaptés, et en fin de vie pour la moitié d'entre eux
- L'engagement bénévole n'est pas reconnu et le manque de moyens empêche les embauches nécessaires à la pérennité des associations
- Les besoins des populations en situation de handicap sont insuffisamment pris en compte

Pourtant, le mouvement sportif est la seconde plus grande force associative française avec ses 16 millions de licencié-es sportif-ves, son réseau de clubs, ses salarié-es, ses 3,5 millions de bénévoles dans 180 000 associations affiliées à des fédérations membres du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Il représente 286 000 emplois, 317 000 associations, soit 24 % des associations françaises. 66 % des Français-es de plus de 15 ans déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique durant l'année.

Cependant, de plus en plus de personnes sont écartées de la pratique sportive. 11 % des personnes âgées de 15 ans indiquent n'avoir pratiqué aucune activité physique lors des douze derniers mois (hors confinement) et 14 % sont peu pratiquantes avec une activité par semaine au plus. Elles sont plus âgées que la moyenne, et il s'agit le plus souvent de femmes. Ces personnes sont plus fréquemment issues des groupes socioprofessionnels plus précaires et disposent d'un capital scolaire plus modeste. Enfin, elles connaissent davantage de difficultés financières et jugent plus souvent que leur état de santé est mauvais ou très mauvais.

Les conséquences sur la santé sont importantes : 54 % des hommes et 44 % des femmes de 18 à 74 ans, 17 % des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids ou obèses. Depuis 50 ans, les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu 25 % de leur capacité physique, 66 % des 11-17 ans présentent un risque sanitaire préoccupant avec plus de 2 heures d'écran et moins

de 60 minutes d'activité par jour, 49% présentent un risque sanitaire très élevé avec plus de 4 heures 30 d'écran et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour.

Or, remplacer 30 minutes de sédentarité quotidienne par 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée réduit de 17% la mortalité prématurée (35% avec une activité physique d'intensité élevée) et réduit le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) de 30% en moyenne.

Cette mise à l'écart de la pratique sportive et les conséquences qu'elle engendre sont une conséquence directe de la politique sportive dans le pays.

La redéfinition progressive des missions des Creps (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives, anciens centres d'éducation populaire et de sport), créés pour être à la fois des lieux de formation des cadres de l'éducation populaire, d'entraînement des sportifs de haut niveau, de recherche et de développement, devenus simples campus de l'excellence olympique, est le symbole d'une telle évolution, dont la conséquence ne pourra être que de couper l'élite de haut niveau de la masse des pratiquant·es, c'est-à-dire de sa base et de son vivier.

Le ministère des Sports est d'ailleurs lui-même de plus en plus soumis aux intérêts du privé depuis la création de l'Agence nationale du sport (ANS) en 2019. En effet, ce groupement d'intérêt public, dont la gouvernance est partagée entre l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique - représenté notamment par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) - est chargé de définir et de mettre en œuvre la politique sportive nationale pour le haut niveau et pour le développement des pratiques. L'État, pourtant seul financeur de ce groupement, abandonne ainsi une partie de son pouvoir à une agence qui mène une politique ultra-élitiste visant à obtenir des résultats à court terme, au détriment de la structuration d'un ensemble diversifié de disciplines sportives, véritable ADN du sport en France. Cette agence symbolise le désengagement de l'État dans la politique sportive nationale et rend le financement du sport pour tou·tes en partie dépendant de trois taxes : une première sur la cession de droits de retransmission d'événements sportifs se déroulant en France (taxe Buffet), une seconde sur les paris sportifs et jeux exploités par la Française des Jeux et une troisième sur les montants encaissés par les opérateurs de paris sportifs en ligne.

Or, comme nous l'avons vu avec le fiasco Ligue de Football Professionnel-Mediapro, lorsque le groupe audiovisuel espagnol s'est vu en incapacité de payer les droits de diffusion mirobolants du championnat de France, mettant en péril l'ensemble du football français, ces ressources ne sont pas garanties. En outre, il s'agit d'un cercle vicieux qui exige que la politique sportive de l'ANS soit financée en partie par une taxe sur les paris sportifs, alors que le développement exponentiel de ces derniers depuis leur légalisation, notamment en ligne, fait des ravages auprès des jeunes et des personnes déjà en difficulté économiquement.



II

**NOTRE PROJET :  
LA PRATIQUE SPORTIVE  
POPULAIRE ET  
ÉMANCIPATRICE**

---



*La pratique sportive est au cœur du projet éducatif d'émancipation individuelle et collective que nous portons pour la mise en œuvre d'un avenir en commun.*

*La grande popularité du sport et sa médiatisation, ainsi que les enjeux de politique éducative, diplomatique et économique dont il est porteur, lui confèrent une place centrale dans notre projet de bifurcation de la société.*

**Le sport et les activités physiques donnent vie aux principes de solidarité et d'émancipation collective.** Fidèles à cela, nous voulons construire une politique sportive ambitieuse pour tous et toutes, quelles que soient nos origines sociales ou culturelles.

**Le sport jouera un rôle positif dans la société de l'entraide que nous voulons bâtir s'il est réinvesti par le peuple.** Ce changement profond nécessite un État résolument engagé dans l'ensemble du milieu sportif avec des objectifs d'éducation, de santé, d'accessibilité, de proximité, d'égalité femmes-hommes, d'ouverture intergénérationnelle et de fraternité. Il nécessite de mettre à contribution tou·tes les acteurs et actrices du sport sur les territoires, dans le respect de la voix de tou·tes les usager·es, adhérent·es et licencié·es.

**À rebours de la logique libérale, qui sanctifie la compétition et fétichise le résultat, nous considérons le sport comme relevant d'une mission de service public.** La France est d'ailleurs la seule grande nation européenne à avoir construit le sport comme un service public, l'État se donnant pour mission de contrôler et de mettre les activités des fédérations au service de l'intérêt général.



**À ce titre, nous voulons définitivement sortir le sport des logiques de marché, de concurrence et de marchandisation extrême**, afin de permettre à chacun-e de développer ses capacités créatrices et son estime de soi dans le respect des autres. Cette ambition n'est d'ailleurs aucunement incompatible avec un enthousiasme authentique pour les joies et beautés du spectacle sportif ; mais nous sommes convaincu-es que la réussite de champion-nes ne peut s'enraciner que dans une pratique populaire et massive.

**L'accès au sport et à l'activité physique de son choix doit être garanti à chacun-e**, et ce, tout au long de la vie, quels que soit ses revenus, son sexe, son âge, sa couleur de peau, sa religion. Sans relâche, nous agirons contre le sexisme, les discriminations à l'égard des personnes LGBTI, le racisme et la xénophobie, qui n'ont pas leur place dans notre société. Le sport doit être reconnu par la République comme un droit pour toutes et tous, de la même façon que les droits à la culture, à la santé, au travail ou au logement. L'accès aux services publics dans d'égalles conditions, un des fondements de l'État républicain, doit aussi concerner les équipements sportifs.

**Notre projet sera de faire du « sport santé » un élément essentiel du bien-être de l'humain.** Ainsi, nous promouvrons le sport sur ordonnance et soutiendrons le développement des pratiques sportives faisant l'objet d'une prescription médicale. La construction et la rénovation publiques d'équipements sportifs devront en outre désormais répondre à des contraintes environnementales fortes, en termes de consommation d'énergies renouvelables notamment.

**Notre projet est en rupture avec les politiques d'austérité des gouvernements successifs, qui ont mis à genoux les collectivités locales**, la baisse sans précédent des dotations qui ne permettent plus aux communes d'assurer l'effectivité de ce droit fondamental. **Nous garantirons l'accès égal aux activités sportives, en concentrant l'effort d'équipement aux abords des établissements scolaires.** L'accès au sport et aux activités physiques ne doit pas être une question de chance mais doit être un droit véritable.

**Les spectateur-ices et les supporter-ices sont les vecteurs incontournables d'un sport populaire.** La vitalité du sport français passe aussi par ses tribunes ! Loin des caricatures et à rebours des mesures liberticides qui les visent, nous entendons nous appuyer sur les associations de supporter-ices en leur donnant un vrai statut et une capacité d'action dans les institutions sportives, tout en réprimant les propos racistes et LGBTIphobes.

## POUR DES JEUX OLYMPIQUES AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Paris accueillera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Nous regrettons que cette décision ait été prise de manière non-démocratique, sans consultation des citoyen-nes, qui seront pourtant les seul-es à subir les effets néfastes de l'organisation d'un tel événement. En outre, à deux ans et demi de l'événement, le constat est implacable : malgré l'utilisation majoritaire d'équipements existants, les coûts financiers (plusieurs milliards d'euros d'argent public) mais aussi sociaux et écologiques sont importants et nuisent aux territoires concernés, en premier lieu le département de la Seine-Saint-Denis.

Considérant l'enjeu diplomatique que représente l'organisation de ces Jeux olympiques et paralympiques ainsi que les investissements déjà effectués, il paraît aujourd'hui impossible de remettre en cause leur tenue, même si nos critiques restent d'actualité. Mais nous les soumettrons à un cadre écologique et social bien plus exigeant qu'il ne l'est actuellement. Ainsi, nous abrogerons la loi d'exception dite « *loi olympique* » qui permet au Comité d'organisation de bénéficier de nombreuses dérogations au droit commun, notamment au droit environnemental et de l'urbanisme. Elle permet ainsi la construction d'infrastructures anti-écologiques (destruction des Jardins d'Aubervilliers, échangeur autoroutier Pleyel, etc.), et déroule le tapis rouge aux multinationales qui pourront s'afficher sur les bâtiments de Paris, monuments classés, bâtiments historiques, etc. pendant plusieurs mois. De même, nous veillerons à ce que les habitations et infrastructures prévues dans le cadre de l'héritage des JO servent bien les populations actuelles des territoires concernés et ne soient pas mises au service de leur gentrification au moyen de l'augmentation des prix du logement.

Enfin, alors que ces Jeux sont actuellement le prétexte à la mise en place d'une politique sportive nationale tournée vers l'élitisme et qui abandonne le sport pour toutes et tous, ils seront pour nous au service de la politique sportive émancipatrice que nous porterons, qui défendra l'humain et l'éducation populaire.



**NOS PROPOSITIONS :  
VIVE LE SPORT  
POPULAIRE !**

---

# 1. REMETTRE L'HUMAIN AU CENTRE DES INSTITUTIONS SPORTIVES

- Favoriser la gratuité pour les populations modestes et promouvoir la fixation des coûts d'accès aux activités sportives en fonction des revenus et de la taille des familles
- Garantir l'accessibilité de la pratique sportive, le rééquilibrage de la pratique sportive sur les territoires, la structuration pérenne des associations, le déploiement des politiques de haut niveau du ministère et des fédérations sportives et la parité en recrutant des Conseiller-es techniques sportif-ves (CTS) et en les redéployant sur tout le territoire
- Démocratiser les choix sportifs et la gestion des fédérations en consacrant la place des licencié-es. La réduction significative du temps de travail permettra l'engagement associatif de celles et ceux qui en sont privé-es aujourd'hui par manque de temps
- Instituer un organisme national représentatif des supporter-ices qui traitera notamment des questions relatives aux conditions d'accueil du public, à l'accessibilité des équipements, à la sécurité et à la mobilité des supporter-ices
- Organiser des états généraux sur le traitement médiatique du sport afin de construire collectivement un cadre qui promeut le traitement éthique et éducatif du fait sportif
- Augmenter la « *taxe Buffet* » sur les droits de diffusion des manifestations sportives et déplafonner le montant affecté au financement du sport pour toutes et tous
- Renforcer les ressources du mouvement sportif grâce à une taxation sur la vente des équipements sportifs
- Permettre au ministère des Sports d'accomplir ses missions de promotion, de pilotage et de développement du service public du sport en renforçant ses moyens humains et financiers et en supprimant l'Agence nationale du sport (ANS)
- Donner au ministère des Sports les moyens d'accompagner les fédérations et de veiller au respect des différentes conventions d'objectifs
- Renforcer le modèle sportif français, qui consiste en la conduite d'une politique publique du sport à partir d'un partenariat entre l'État, les associations, le mouvement sportif représenté par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et les collectivités territoriales, en réinvestissant l'État dans le financement du sport et en clarifiant les compétences des acteurs qui contribuent à l'animation du service public du sport
- Réaffirmer le rôle des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) dans la construction d'une politique sportive ambitieuse, en donnant aux étudiant-es les moyens d'apprendre dans des conditions décentes, avec des infrastructures de qualité et un nombre d'enseignant-es suffisant
- Revitaliser le sport scolaire et universitaire et intégrer les étudiant-es dans la gestion des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS)

## 2. GÉNÉRALISER LA PRATIQUE SPORTIVE

- Réaffirmer le rôle des professeur-es d'éducation physique et sportive (EPS) dans la transmission d'une éducation physique obligatoire pour toutes et tous et augmenter leur nombre pour valoriser et renforcer la pratique sportive dans les programmes scolaires et les activités périscolaires
- Favoriser le recrutement d'éducateur-ices physiques ou sportif-ves en nombre suffisant pour faire du sport un vecteur d'insertion professionnelle des jeunes, et notamment du public féminin ainsi que des personnes en situation de handicap
- Instituer un statut de dirigeant-e bénévole permettant l'accès aux droits sociaux (trimestres comptabilisés dans le calcul des annuités pour la retraite, davantage de droits à la formation, etc.) et à la validation des qualifications acquises dans le cadre de leur engagement
- Créer une association sportive dans tous les établissements scolaires du premier degré pour rendre gratuite et accessible la pratique d'une activité physique encadrée par des professionnelles
- Assurer à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) les moyens humains et fonctionnels de faire vivre les associations sportives scolaires
- Renforcer la formation pratique et théorique des professeur-es des écoles en matière d'EPS
- Favoriser les pratiques collaboratives en EPS et faire des associations sportives scolaires des lieux de découverte d'activités rarement proposées et peu médiatisées
- Élaborer un plan national d'urgence pour la construction et la rénovation des équipements sportifs (stades, piscines et gymnases), en partenariat avec les collectivités territoriales et dans le respect de normes environnementales fortes, pour réduire les inégalités et stopper la concurrence entre les territoires
- Soutenir financièrement la création d'espaces et équipements de qualité de proximité répondant aux normes écologiques et favorables aux pratiques libres (pistes de course, de skate, sentiers de randonnée, etc.) au niveau des communes
- Rembourser le sport santé, ou sport sur ordonnance, grâce à la Sécurité sociale pour l'ensemble des affections de longue durée pour lesquelles le sport peut être utilisé comme traitement non-médicamenteux, ainsi que pour certaines maladies chroniques comme l'hypertension artérielle ou l'obésité
- Renforcer le développement de la pratique sportive sur les lieux de travail, notamment en favorisant les collaborations avec les associations sportives locales
- Développer le sport en famille avec une pratique intergénérationnelle simultanée, qui favorisera notamment la pratique des familles mono-parentales. Développer l'offre de pratique sportive à destination des seniors



- Promouvoir une véritable alternative biologique et durable aux piscines traditionnelles, en développant la recherche sur les dangers potentiels du chlore et les alternatives possibles
- Rendre le certificat médical annuel obligatoire pour la pratique sportive des mineur-es, afin de renforcer le lien avec les services de santé et détecter ainsi au plus tôt certaines pathologies
- Soutenir l'acquisition de véhicules collectifs de transport écologiques par les associations sportives et les inciter financièrement à utiliser les transports en commun
- Accompagner la transition des associations sportives vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques en proposant des formations dédiées aux dirigeant-es et bénévoles et soutenant financièrement la création de postes dédiés à ces défis

# 3. CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ DANS LE SPORT

- Déterminer une liste d'événements sportifs majeurs retransmis en clair et notamment sur les chaînes publiques qui respecte la parité et offre une meilleure visibilité aux sports non professionnels et aux parasports
- Allez vers la parité dans toutes les organisations du monde du sport et à toutes les échelles en faisant évoluer les dispositions du code du sport à ce sujet
- Organiser la mise en place réelle, à la fois contrôlée et évaluée, d'un plan d'action, de formation et de sensibilisation sur les LGBT-phobies dans le sport
- Reconnaître la spécificité des sourd-es et malentendant-es dans les compétitions sportives olympiques, favoriser la médiatisation du parasport et soutenir les structures qui développent les parasports et sports adaptés
- Instituer une journée nationale de lutte contre toutes les formes de discriminations, notamment le racisme, les violences sexuelles et sexistes et à l'égard des personnes LGBTI dans le sport, et former les éducateur-ices sportif-ves et les dirigeant-es sur ces sujets
- Favoriser la mixité sociale dans les associations sportives
- Instaurer au sein de chaque fédération l'égalité entre les salaires et primes versés aux sportif-ves lorsque ces dernier-es représentent la France au cours de compétitions internationales dans des disciplines reconnues de haut niveau
- Consacrer l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire en rendant obligatoire un module d'au moins douze séances chaque année comme composante du programme d'enseignement de l'école primaire et en remédiant au manque d'infrastructures nécessaires, avec l'objectif que tous les enfants, à l'entrée en sixième, sachent nager
- Permettre l'accessibilité à tous les équipements sportifs aux personnes en situation de handicap conformément à la loi pour l'égalité des droits et des chances de 2005 et développer l'offre de pratiques sportives pour les personnes porteuses de handicap quel que soit le type notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique
- Introduire dans la formation initiale et continue des éducateur-ices sportif-ves une réflexion sur les enjeux d'éducation populaire dans le sport dans une perspective d'émancipation individuelle et collective
- Rendre accessible à toutes et tous la retransmission en direct d'au moins un match par journée de chaque compétition organisée par une ligue professionnelle afin que les grands événements sportifs ne soient pas réservés au public ayant les revenus suffisants pour souscrire des abonnements payants

## 4. EN FINIR AVEC LE DOPAGE ET LES DÉRIVES

- Augmenter les moyens de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), notamment en termes de prévention et de financement d'études épidémiologiques
- Interdire d'exercice tout·e éducateur·ice, entraîneur·e, agent·e sportif·ve ou dirigeant·e professionnel·le ou bénévole condamné·e pour complicité dans un système de dopage
- Empêcher le trafic mondial des jeunes athlètes en renforçant la coopération internationale entre les États
- Combattre la tricherie, les violences, la corruption, les manipulations sportives à l'échelle nationale, en renforçant les sanctions et les moyens d'investigation et en agissant aux niveaux européen et international
- Lancer une étude sur la place des adjuvants de synthèse (compléments alimentaires, boissons énergisantes, etc.) afin d'en apprécier les enjeux et les risques, et le cas échéant, de les réguler, voire les interdire
- Interdire la publicité pour les paris sportifs et retirer son agrément à tout opérateur qui ne respecterait pas cette interdiction
- Renforcer les financements du sport pour tou·tes avec l'augmentation de la taxe sur les mises de la Française des Jeux, en vue d'atteindre 2,25 % de prélèvement sans plafonnement de la recette fiscale, et l'appliquer aux opérateurs privés de paris en ligne qui devront contribuer dans la même proportion
- Taxer les transferts et les commissions des agent·es et des intermédiaires financier·es afin de renforcer le soutien aux clubs amateurs, le développement des écoles du sport et des équipements sportifs de proximité ; encadrer le rôle et la rémunération des agent·es sportif·ve·s
- Mener le combat, au niveau international, pour réguler le marché des transferts qui ont transformé les sportif·ves professionnel·les en véritables marchandises
- Interdire à tout·e sportif·ve qui ne respecte pas le système fiscal français et/ou les dispositions d'imposition des Français·es de l'étranger de participer à l'équipe nationale, refuser toute forme de défiscalisation et de réduction de cotisations sociales sur les revenus des sportif·ves professionnel·les

## 5. LIBÉRER LE SPORT DE L'ARGENT

- Attribuer un salaire aux athlètes ayant le statut de haut niveau, sous condition de ressources afin de sécuriser leur situation économique
- Garantir à tous les athlètes ayant eu le statut de haut niveau une insertion professionnelle en rapport avec le niveau de qualification acquis
- Interdire le nommage (*naming* en anglais) d'équipements sportifs financés partiellement ou totalement par des acteurs publics
- S'opposer à de nouvelles collaborations entre le public et le privé lucratif en mettant fin au principe de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes et à l'appropriation commerciale des équipements et compétitions
- Interdire la délégation aux structures marchandes des infrastructures sportives et privilégier les gestions en régie publique pour éviter des prix d'entrée exorbitants
- Favoriser le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour les associations sportives souhaitant ou devant passer en société, afin de penser et faire fonctionner le club comme un bien commun et impliquer ainsi l'ensemble des parties prenantes (dirigeant-es, salarié-es, supporter-ices, bénévoles, partenaires, etc.)
- Obliger les clubs professionnels à libérer leurs joueurs-ses sélectionné-es par leur fédération pour participer à des compétitions internationales. Dans le cadre des grands événements, créer un comité de vigilance et de suivi regroupant des représentant-es de l'État et des collectivités territoriales concernées, des expert-es et acteur-ices du sport associé-es à des citoyen-nes, des supporter-ices et des spectateur-ices tiré-es au sort sur une base volontaire pour comparer les annonces aux réalisations effectives et donner des orientations
- Ouvrir un large débat sur la place des sports électroniques, afin d'en apprécier les enjeux et les risques, le cas échéant, de les réguler
- Abroger la loi d'exception dite « *loi olympique* » qui permet au Comité d'organisation de bénéficier de nombreuses dérogations au droit commun, notamment au droit environnemental et de l'urbanisme applicable normalement en France

...the ...

**L'Avenir en commun** est le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2022. Il est le fruit d'un long processus d'élaboration qui implique des centaines de personnes et d'organisations syndicales, associatives et politiques.

Les **Livrets de l'Avenir en commun** sont des documents complémentaires et permettent d'aller plus loin dans le détail des propositions.

Ainsi, ils intègrent le fruit de réflexions nouvelles ou approfondies sur une quarantaine d'enjeux : de la planification écologique à l'espace en passant par le plein emploi et la condition animale.

Les livrets sont élaborés de manière collective, au sein de l'espace programme de la campagne coordonné par Clémence Guetté et Hadrien Toucel, grâce au travail des groupes thématiques ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent les rejoindre.

**L'Avenir en commun, le programme**, est vendu en librairie au prix de 3 euros (Éditions du Seuil) ou sur le site [www.melenchon2022.fr/programme](http://www.melenchon2022.fr/programme)

*Les livrets sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site [www.melenchon2022.fr](http://www.melenchon2022.fr) et existent en version imprimée sur commande.*

*Vous pouvez aussi scanner ce QR Code pour un accès rapide à des fiches « résumé » du programme :*



Pour suivre Jean-Luc Mélenchon dans cette campagne, nous vous conseillons aussi son blog : [www.melenchon.fr](http://www.melenchon.fr)

